

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 24 JANVIER 2025**



Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Pouvoirs :	4
Ont voté :	
Pour	22
Contre	
Abstention	

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt-quatre janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 janvier 2025**

**Présents :**

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Philippe RINGUET – Jean-Paul LEGAL – Elisabeth GUEYTE – Olivier MORAND – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Robert FENNINGER – Martine AIME – Benoît JOUANNETAUD – Jean-Luc INDIENNA

**Absents excusés :** Nathalie RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Sana CHELDA-CHENET – Christophe SARRE

**Pouvoirs :**

Nathalie RODRIGUES a donné pouvoir à Francis RODRIGUES

Stéphanie DARDEAU a donné pouvoir à Olivier MORAND

Sana CHELDA-CHENET a donné pouvoir à Laurent BAUDE

Christophe SARRE a donné pouvoir à Amandine LOUIS

**Secrétaire de séance :** Rabah LOUCIF

**05/25 – MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION POUR LA LOCATION DE SALLE COMMUNALE  
DANS LE CADRE D'OBSÈQUES**

Monsieur le Maire expose que la commune est ponctuellement sollicitée par des administrés pour louer une salle dans le cadre d'obsèques. Il est rappelé qu'à ce jour aucune disposition n'est prévue par la commune pour des locations dans ce cas de figure.

Ainsi il est proposé la mise en place d'une tarification spécifique pour la location de la salle Simone Signoret et en option l'office au Centre culturel des Hautes Bordes.

La demande sera valide si elle remplit l'une des conditions suivantes :

- La demande émane d'une personne résidant à Semoy
- La demande émane d'une personne ayant de la famille à Semoy
- La demande a lieu dans cadre d'un enterrement à Semoy

La location ne peut avoir lieu que pour l'organisation d'un moment de convivialité, pour une durée maximum de cinq heures.

Les tarifs proposés sont les suivants :

<b>Tarif Salle Simone Signoret + bar</b>	<b>50€</b>
<b>Tarif Office</b>	<b>93€</b>

**Ceci étant exposé,**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'ADOPTER les tarifs de location de salle dans le cadre d'obsèques tels que définis ci-avant**

Fait à Semoy, le 24 janvier 2025

Le président de séance,

Laurent BAUDE

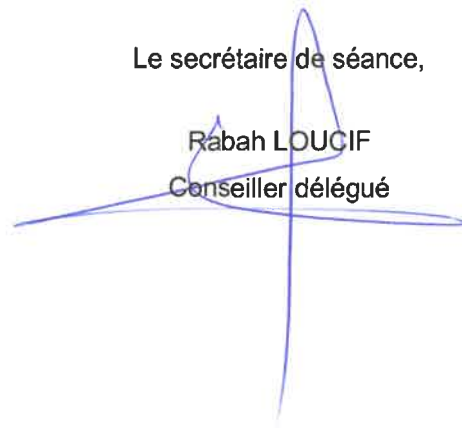
Maire



Le secrétaire de séance,

Rabah LOUCIF

Conseiller délégué



Transmission au contrôle de légalité le : 29 JAN. 2025

Publication numérique le : 29 JAN. 2025

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification